#### Colloque zéro phyto et gestion différenciée

Le 1<sup>er</sup> juin 2019, dans le cadre du PWRP (Plan Wallon de Réduction des Pesticides), l'ensemble de la Wallonie a adopté la mesure du « zéro phyto pour les espaces publics ». **Cette mesure interdit désormais l'utilisation de pesticides dans tous les espaces publics.** 

Bien que les effets néfastes de ces produits sur la santé des riverains et des gestionnaires d'espaces verts ont été avérés depuis longtemps par de nombreuses études, le passage au zéro phyto ne s'est pas fait sans encombres. A la veille de l'application de cette mesure, le Contrat Rivière Dendre a mené une étude sur la transition au « zéro phyto » auprès de 10 communes dans son sous-bassin hydrographique. En réponse a quoi il a organisé un colloque le 15 octobre 2019 afin de partager des retours d'expériences et de répondre aux questions des communes. Au total, pas moins de 30 personnes étaient présentes.



Le premier intervenant de la journée était ADALIA 2.0 qui a d'abord expliqué les raisons de l'application de cette mesure à savoir la toxicité pour les humains ainsi que la protection de la biodiversité. Il a ensuite détaillé les conséquences de cette mesure pour les gestionnaires d'espaces verts et pour les particuliers. Tout en rappelant les bases légales de l'application de la mesure du « zéro phyto ».



Le **CR Dendre** a ensuite décrit les résultats de son enquête effectuée en avril-mai 2019 auprès de 10 communes du sous-bassin (questionnaire d'environ 30 questions). Les communes sont dans l'ensemble satisfaites de cette mesure. Elles éprouvent une réelle satisfaction à montrer l'exemple et à travailler plus sainement. **Les freins** rencontrés sont le manque de moyens humains et financiers, le manque d'information et/ou de formation, le changement difficile des mœurs, la résistance (politique et/ou citoyenne) au changement et l'accompagnement insuffisant. Mais chaque commune possède aussi des **points forts.** Cette journée de colloque a permis d'apprendre de l'expérience de chacun!



La SPRL Cornus Plant a expliqué les avantages des graminées d'ornements sur la voie publique : facilité de l'entretien ou encore filtres en cas d'écoulement de boue. Il a aussi encouragé à choisir des structures paysagères moins nettes afin de ne pas choquer le citoyen en cas de repousses de mauvaises herbes.

Le retour d'expérience d'Enghien a permis de présenter les différentes machines et outils d'entretiens dont ils ont fait l'acquisition. Le projet cimetière zéro phyto a lui aussi été abordé. Deux cimetières labelisés « cimetière nature » ont été décrit. Les allées de graviers impossibles à entretenir sans des litres de pesticides laissent peu à des allées verdoyantes et à des bandes fleuries.





Ath a présenté sa gestion différenciée des espaces verts. C'est une étape indispensable si on veut arriver à gérer des espaces verts en bannissant totalement les produits phyto. Pour cela, Ath a modifié son planning des travaux d'entretien. Elle a fait participer ses chefs d'équipes à des formations sur la manière de s'adapter à ce changement et sur comment arriver à communiquer avec le citoyen souvent réticent à cette nouvelle mesure. La commune est bien entendu à l'écoute des particuliers ayant des réclamations et est prête faire des révisions du plan d'implantation si nécessaire.

Le « permis de végétaliser » a été présenté par Chièvres. Celui-ci est une demande que peut faire le citoyen envers la commune afin de pouvoir aménager l'espace public. L'objectif est de favoriser la biodiversité et de simplifier l'application du zéro phyto. La commune propose aussi une liste de plantes favorables à l'environnement pour aider à la décision.



ADALIA 2.0 a ensuite répondu aux freins mis en lumière par l'enquête du CR Dendre. Afin de remédier à ces difficultés, il faut avant tout une bonne communication, que ce soit envers les citoyens (panneaux explicatifs,...), envers les politiques (conférences à destination du collège communal que ADALIA 2.0 propose,...) et surtout une communication avec les gestionnaires d'espaces publics (achat de machines en concertation avec les ouvriers,...). A la question : « Le zéro phyto est-il économique ? », la réponse est qu'il est trop tôt pour l'affirmer car le passage à cette nouvelle méthode de gestion nécessite des achats assez onéreux en matériel qui sera utilisable durant plusieurs années. De plus les effets sur la santé des citoyens ne sont pas encore pris en compte. La réponse à cette question nécessite davantage de recul.

Cette matinée de conférence s'est conclue par la présentation du Parc naturel des Hauts Pays concernant la fauche des bords de route avec exportation de la matière organique. Le PNHP a acheté une motofaucheuse en supracommunalité. L'intérêt est de favoriser la biodiversité en appauvrissant le milieu. A l'inverse, si la matière organique est laissée sur place après la fauche, cela conduit à un enrichissement des sols. Cela favorise l'apparition de plantes indésirables comme l'ortie qui va prendre le dessus sur toutes les autres.



L'après-midi, les participants au colloque ont visité deux cimetières sur Enghien qui sont à présent gérés en zéro phyto et labelisés « cimetières nature ». Tout ceci ne fut pas réalisé sans difficultés car il a fallu exporter énormément de gravier du cimetière pour permettre à l'herbe de pousser. Mais à présent, le lieu de recueillement nécessite beaucoup moins d'entretien qu'autrefois et les visiteurs sont satisfaits par la gaité qu'apporte la végétation.



#### Avec le soutien de













Ath

Beloeil

Brugelette

Chièvres

Ellezelles

Enghien











Flobecq

Frasnes-lez-Anvaing

Jurbise

Lens

Lessines









Silly

Province de Hainaut

Wallonie